

Mai
2024

WEBINAIRE

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

CDG40 et CDG64 – Webinaire RSU – Mai 2024



SOMMAIRE



- 1. Qu'est-ce que le RSU ?**
- 2. L'application « Données Sociales »**
- 3. Les synthèses du RSU**



1. Qu'est-ce que le RSU ?



Qu'est-ce que le RSU ?

Présentation du RSU

- Le RSU : le document de référence des données RH
 - Données chiffrées et éléments factuels **portant sur le personnel des collectivités et établissements publics locaux** (effectifs, personnels, rémunérations, etc.)
 - Document établi avec **les données de l'année précédente (N-1)**
 - **Obligation légale et réglementaire annuelle** prévue aux articles L231-1 à L232-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)



Qu'est-ce que le RSU ?

Les objectifs du RSU

- Les objectifs :
 - Dresser un **bilan de l'emploi public au sein des collectivités** et suivre les évolutions
 - Présenter des données sociales afin d'**alimenter le dialogue social**
 - **Outiller les employeurs locaux de données RH harmonisées** pour faciliter le pilotage RH et les démarches de GPEEC, de conception des LDG ou encore de mise en place d'une politique d'égalité professionnelle



Qu'est-ce que le RSU ?

Les textes encadrant le RSU

- *Articles L231-1 à L232-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)*
 - **L'obligation** de saisie du RSU est **annuelle**
 - **Un portail de recueil des données** est mis en place par les Centres de Gestion pour les collectivités
 - Le RSU permet d'alimenter les **Lignes Directrices de Gestion (LDG)**
 - Le RSU est **présenté en Comité Social Territorial (CST)** ; cette présentation donne lieu à **un débat et à un avis**
 - Le RSU est **présenté en assemblée délibérante** après avis du CST



Qu'est-ce que le RSU ?

Les textes encadrant le RSU

- *Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique*
 - **RSU établi par le CDG** compétent pour les **collectivités et établissements de moins de 50 agents**
 - **CST prévenu** un mois au moins avant la présentation
 - **Avis du CST** transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante
 - Délai de 60 jours après présentation et au plus tard le 31 décembre : **publication du RSU** sur le web ou à défaut par tout autre moyen



Qu'est-ce que le RSU ?

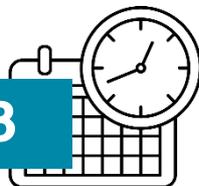
Les textes encadrant le RSU

- *Arrêté du 14 août 2023 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales*
 - **Liste des indicateurs** concernés par le RSU
 - Entrée en vigueur pour le **RSU 2023 établi en 2024**



Qu'est-ce que le RSU ?

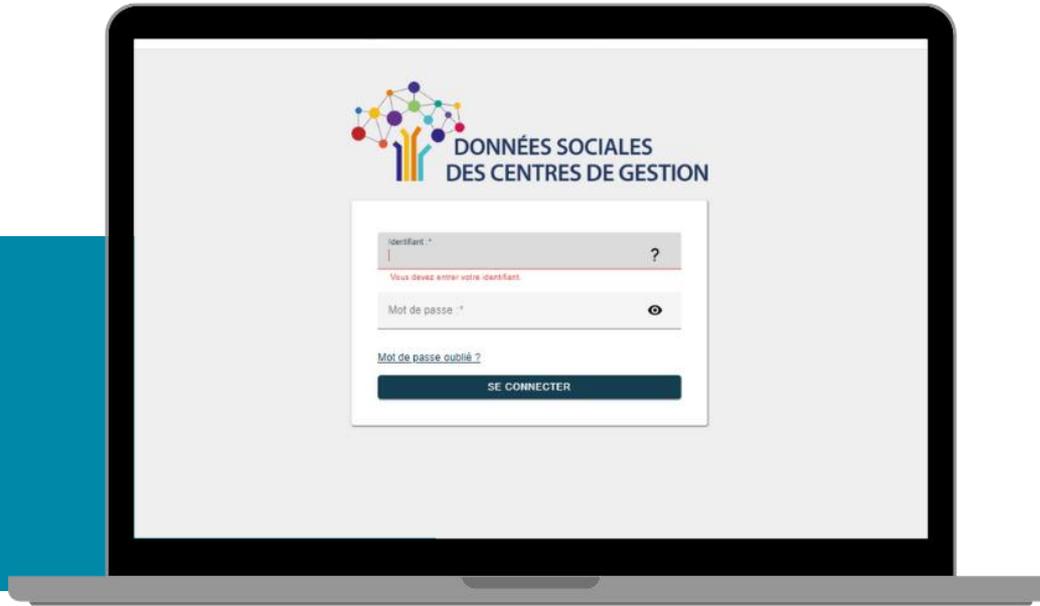
Le calendrier du RSU 2023



Calendrier de la campagne du Rapport Social Unique (RSU) 2023



2. L'application « Données Sociales »



L'application « Données Sociales »

Les avantages de l'application

- Caractéristiques et possibilités de l'application :
 - Application **full web**
 - **Enregistrement** des données
 - Choix des **modes de saisie**
 - **Import** des fichiers d'échange, N4DS et DSN
 - **Contrôles de cohérence**
 - **Interface** ergonomique et visuelle
 - Possibilités d'**extraction des données** multiples



L'application « Données Sociales »

Les indicateurs du RSU sur l'application

- 9 « thématiques » ou « rubriques »
 - Emploi
 - Recrutements
 - Parcours professionnels
 - Organisation du travail
 - Rémunération
 - Santé et sécurité au travail
 - Formation
 - Droits sociaux
 - Environnement



L'application « Données Sociales »

Les indicateurs du RSU sur l'application

- **Indicateurs de la thématique Emploi**
 - - **IND 1.1.0** - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2023, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement
 - - **IND 1.1.1** - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe
 - - **IND 1.1.4** - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe
 - Etc.
- Des indicateurs **sur l'année ou au 31/12**, sur tous les agents de la collectivité ou une partie, ou sur la collectivité



L'application « Données Sociales »

Les indicateurs du RSU sur l'application

- **Peu de changements**, uniquement des ajouts d'indicateurs et de champs de saisie
- Ajouts les plus importants :
 - - **IND 1.9.6.1** : Ajout d'un tableau sur les promouvables à l'avancement de grade répartis selon le sexe
 - - **IND 3.1.1 et 3.2.1** – Ajout du détail du RIFSEEP (IFSE/CIA)
 - - **IND 9.1.1, 9.1.2 et 9.1.3** – Ajout d'une rubrique « Environnement » comprenant la participation des employeurs à la mobilité durable des agents (covoiturage, vélo, transports en commun, etc.)



L'IFSE et le CIA sont des composantes de la rubrique « Dont primes et indemnités ».
Il n'est donc pas possible d'avoir un montant de RIFSEEP plus élevé que le montant des primes et indemnités.



L'application « Données Sociales »

La préparation des données à saisir

- **Préparation des données importantes**, même en cas d'import d'un fichier (N4DS, DSN, fichier d'échange)
- Plusieurs sources d'information :
 - Le fichier du personnel :
 - Identification des agents (statut, âge, sexe, grade, temps de travail, type de contrat et ancienneté pour les contractuels)
 - Données carrières (positions particulières, arrivées, départs, titularisations, promotions, avancements, inaptitudes, etc...)
 - Départs en formation, absences (maladie, accident du travail, etc...)
 - Recrutements de travailleurs handicapés
 - Les éléments de paie :
 - Rémunérations brutes et primes



L'application « Données Sociales »

La préparation des données à saisir

- Les documents comptables :
 - Assurances chômage
 - Budget de fonctionnement
 - Prestations sociales
- Etc.



L'application « Données Sociales »

Le choix du mode de saisie

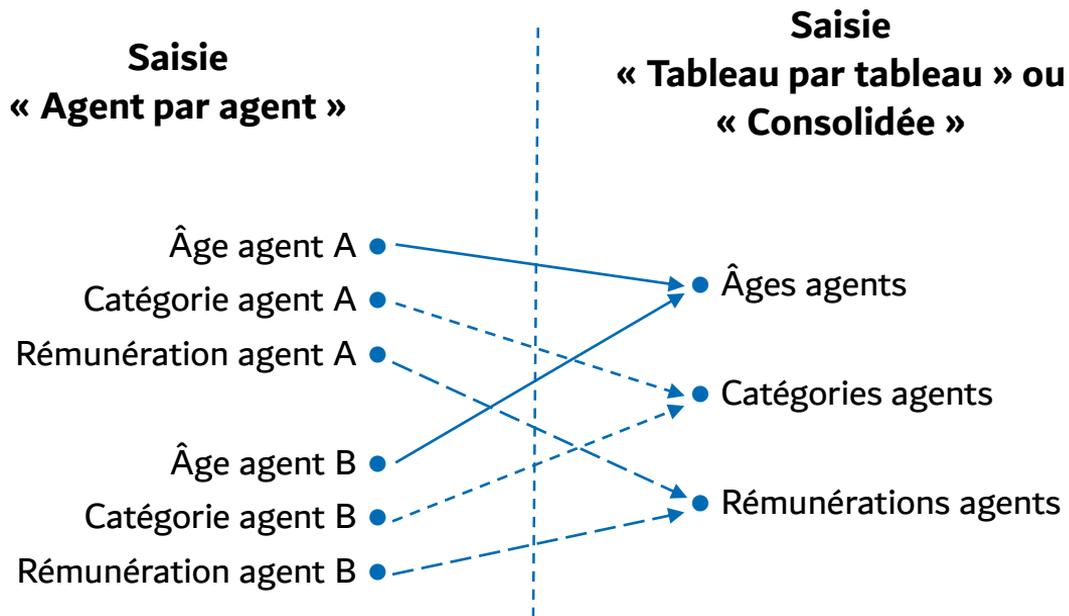
- **Plusieurs modes de saisie** pour s'adapter au mieux aux collectivités et faciliter la saisie
- Deux grands **types de saisie** :

Saisie « Agent par agent »	Saisie « Tableau par tableau » ou « Consolidée »
<ul style="list-style-type: none">❖ Agents saisis un par un❖ Format transitoire❖ Etape facultative❖ Adaptée à des collectivités de petite taille (moins de 100 agents)	<ul style="list-style-type: none">❖ Agents saisis en masse❖ Format final du RSU❖ Etape obligatoire❖ Saisie adaptée à des collectivités de grande taille (100 agents ou plus)



L'application « Données Sociales »

Le choix du mode de saisie



L'application « Données Sociales »

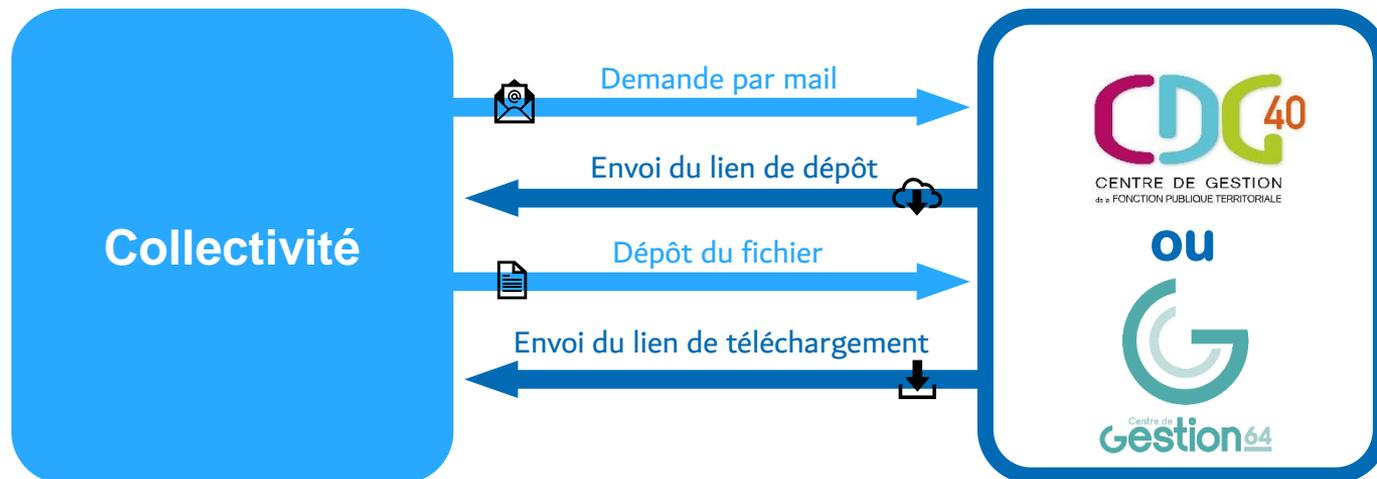
Le choix du mode de saisie



L'application « Données Sociales »

La transmission de la DSN/N4DS

- Possibilité de **fusionner/scinder/modifier** la DSN ou la N4DS
- **Envoi des fichiers en pièce-jointe à éviter** (données personnelles)
- Possibilité de demander un **espace de dépôt sécurisé** :



L'application « Données Sociales »

Les outils d'aide à la saisie

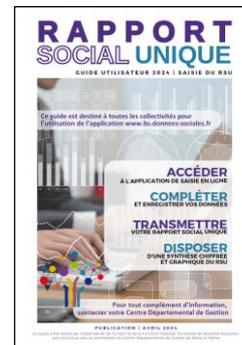
- La foire aux questions (FAQ)
 - **Dimension règlementaire** de la saisie
 - **Recherche de texte** sur le document (Ctrl+F)

- Le guide utilisateur
 - **Dimension technique** de la saisie
 - Navigation rapide via les **liens hypertextes**
 - **Aide à la préparation** des données

Table des matières

Accès	7
RSU	8
Recrutement et personnel professionnel	10
Organisation de l'école	16
Recrutement	17
Statut et statut des enseignants	17
Formation	45
Salaires et primes	46
Actes sociaux et protection sociale	11
Discipline	12
Mesures individuelles en faveur de l'enseignement	13
Non-évaluation	13
Le Rapport annuel sur le Statut, le Salaire et les Conditions de Travail (RSSTC)	17

Version du 04/05/2023



3. Les synthèses du RSU



Les synthèses du RSU

La synthèse individuelle

- **Reprise de la synthèse générale** récupérable via l'application <https://bs.donnees-sociales.fr>
- **Mise en valeur** des principales données du RSU
- **Tableaux et graphiques** privilégiés pour plus de lisibilité
- **17 thématiques**
 - Effectifs
 - Caractéristiques des agents permanents
 - Temps de travail des agents permanents
 - Pyramide des âges
 - Etc.
- **4 focus thématiques complémentaires**

La synthèse
individuelle



Les synthèses du RSU

Les Fiches « Repères »

- Reprise de la **structure de la synthèse générale**
- Fiches agrégeant les données d'un **groupe de collectivités**
- Les groupes ont une **homogénéité interne**
 - **Types** de collectivités
 - **Strates** de collectivités (agents ou population)
- Possibilité de **se comparer à des collectivités similaires**

Les Fiches
« Repères »



Les synthèses du RSU

La démarche pour obtenir la synthèse individuelle

- Demande auprès du Centre de Gestion
 - **CDG40** : rsu@cdg40.org
 - **CDG64** : observation@cdg-64.fr
- Des pratiques différenciées de diffusion selon les CDG
 - **CDG40** : envoi à la demande
 - **CDG64** : envoi de la synthèse individuelle pour les collectivités de 20 agents et plus et envoi à la demande pour les autres collectivités



MERCI

pour votre participation



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

